



PREINSCRIPTION POUR UN ACCUEIL REGULIER (1 à 5 jours) à partir du 6^{ème} mois de grossesse

Seules les familles dont le domicile principal est établi à Antony peuvent prétendre à une place en crèche.
En aucun cas, les domiciles professionnels, fiscaux et bancaires ne seront pris en compte. Visualisez votre crèche de secteur sur le site <http://www.ville-antony.fr/quelle-est-ma-creche>

NOM(s) et PRENOM(s) DU(des) RESPONSABLE(s) LEGAL(aux) DU ou DES ENFANT(s)

N° D'ALLOCATAIRE DE LA CAF :

DATE D'ARRIVEE SUR LA COMMUNE

MERE ou RESPONSABLE LEGAL marié en concubinage célibataire séparé veuf pacsé

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR 1 :

NOM DE JEUNE FILLE.....NOM MARITAL.....

PRENOM(S).....

DATE DE NAISSANCE.....LIEUX.....PAYS.....

ADRESSE ACTUELLE POUR LES FUTURS ANTONIENS.....

ADRESSE A ANTONY.....

TELEPHONE DOMICILETRAVAIL.....

PORTABLE.....EMAIL.....

SITUATION PROFESSIONNELLE DU PARENT 1 :

VOUS ETES TRAVAILLEUR ? si oui votre profession :

CDI TEMPS COMPLET TEMPS NON COMPLET (indiquer le nombre de jours) :.....

CDD TEMPS COMPLET TEMPS NON COMPLET (indiquer le nombre de jours) :..... DATE DE FIN :.....

NOM DE LA SOCIETE QUI VOUS EMPLOIE :

VOUS ETES ETUDIANTE OU EN FORMATION ?

A TEMPS COMPLET (DATE DE FIN).....

A TEMPS NON COMPLET (DATE DE FIN)INDIQUER LE NOMBRE JOURS PAR SEMAINE.....

PAR CORRESPONDANCE

RECHERCHE D'EMPLOI (fournir un justificatif et l'attestation d'inscription à Pôle Emploi)

CONGE PARENTAL DU.....AU.....

SUITE AU CONGE PARENTAL, RETOUR EN ACTIVITE, (fournir un contrat de travail)

SUITE AU CONGE PARENTAL, A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI (fournir un justificatif et l'attestation d'inscription à Pôle Emploi)

PERE ou RESPONSABLE LEGAL marié en concubinage célibataire séparé veuf pacsé

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR 2:

NOM
 PRENOM(S).....
 DATE DE NAISSANCE.....LIEUX.....PAYS.....
 ADRESSE ACTUELLE POUR LES FUTURS ANTONIENS.....
 ADRESSE A ANTONY.....
 TELEPHONE DOMICILE.....TRAVAIL.....
 PORTABLE.....EMAIL.....

SITUATION PROFESSIONNELLE DU PARENT 2 :

VOUS ETES TRAVAILLEUR ? si oui votre profession :
 CDI TEMPS COMPLET TEMPS NON COMPLET (indiquer le nombre de jours) :.....
 CDD TEMPS COMPLET TEMPS NON COMPLET (indiquer le nombre de jours) :..... DATE DE FIN :.....
 NOM DE LA SOCIETE QUI VOUS EMPLOIE :

VOUS ETES ETUDIANT OU EN FORMATION ?

A TEMPS COMPLET (DATE DE FIN).....
 A TEMPS NON COMPLET (DATE DE FIN)INDIQUER LE NOMBRE JOURS PAR SEMAINE.....
 PAR CORRESPONDANCE
 RECHERCHE D'EMPLOI (fournir un justificatif et l'attestation d'inscription à Pôle Emploi)
 CONGE PARENTAL DU.....AU.....
 SUITE AU CONGE PARENTAL, RETOUR EN ACTIVITE (fournir un contrat de travail)
 SUITE AU CONGE PARENTAL, A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI (fournir un justificatif et l'attestation d'inscription à Pôle Emploi)

Justificatifs qui doivent être adressés en photocopie :

- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance du ou des enfants,
- Carte d'identité, passeport en cours de validité ou carte de séjour du ou des parents,
- Justificatif de domicile (quittance EDF de moins de 3 mois ou taxe d'habitation, acte de propriété pour les nouveaux arrivants ou pour les personnes hébergées, attestation d'hébergement avec copie de la carte nationale d'identité de l'hébergeant),
- Jugement de divorce ou de séparation,
- Certificat médical attestant de la date présumée de l'accouchement
- Le dernier avis d'imposition ou de non-imposition des parents (les 4 feuilles de l'avis),
- les 3 derniers bulletins de salaire du ou des parents ainsi que le bulletin du mois de décembre de l'année précédente, les relevés d'indemnités journalières de la Sécurité Sociale des 3 derniers mois ou les 3 derniers relevés d'indemnisation de Pôle Emploi, ou la carte d'étudiant et l'attestation de bourse d'études,
- ou pour les professions libérales, le n° de SIRET et n° d'inscription au Registre du Commerce ; après 1 an d'installation, une pièce comptable doit être fournie.

FRERES ET SŒURS OU DES ENFANTS A LA CHARGE DU FOYER :

	SEXE (F pour fille G pour garçon)	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	ETABLISSEMENT SCOLAIRE
1						
2						
3						
4						
5						
6						

INFORMATION COMPLEMENTAIRE : votre ou vos enfants ont-ils déjà bénéficié d'un accueil dans une structure Petite Enfance de la ville d'Antony ? oui non

Si oui dans quelle structure ?combien d'années ?.....

EST-CE QUE L'UN DES PARENTS, UN FRERE OU UNE SŒUR DE L'ENFANT A ACCUEILLIR EST PORTEUR D'UN HANDICAP ?
 oui non

ENFANT(S) A PRE-INSCRIRE :  **LIRE ATTENTIVEMENT LA NOTICE EXPLICATIVE**

1^{er} ENFANT :

NOM et PRENOM :

DATE DE NAISSANCE OU DATE PRESUMEE DE L'ACCOUCHEMENT : **LIEU :**.....

MODES D'ACCUEIL CHOISIS (cochez le(s) mode(s) de garde qui vous intéresse(nt)) :

Multi-accueil collectif municipal

- Pour les familles dépendant du secteur La Fontaine – Coquelicots – Pomme de Pin, merci de préciser votre ordre de préférence : 1 - 2 - 3 -

- Pour les familles dépendant du secteur des Petits Princes, merci de préciser si vous souhaitez vous inscrire également sur La Comptine et de définir un ordre de priorité : 1 - 2 -

Multi-accueil collectif associatif : 1- 2 - 3 -

Micro-crèche associative

Crèche parentale associative

MOIS DE PLACEMENT SOUHAITE : (enfant âgé de 3 mois minimum) :

S'AGIT-IL ? : rayez les mentions inutiles

D'UNE NAISSANCE MULTIPLE ? (oui/non) D'UN ENFANT PORTEUR D'UN HANDICAP ? (oui/non) ADOPTION (oui/non)

2ème ENFANT :

NOM et PRENOM :

DATE DE NAISSANCE OU DATE PRESUMEE DE L'ACCOUCHEMENT : **LIEU :**.....

MODES D'ACCUEIL CHOISIS (cochez le(s) mode(s) de garde qui vous intéresse(nt)) :

Multi-accueil collectif municipal

- Pour les familles dépendant du secteur La Fontaine – Coquelicots – Pomme de Pin, merci de préciser votre ordre de préférence : 1 - 2 - 3 -

- Pour les familles dépendant du secteur des Petits Princes, merci de préciser si vous souhaitez vous inscrire également sur La Comptine et de définir un ordre de priorité : 1 - 2 -

Multi-accueil collectif associatif : 1- 2 - 3 -

Micro-crèche associative

Crèche parentale associative

MOIS DE PLACEMENT SOUHAITE : (enfant âgé de 3 mois minimum) :

S'AGIT-IL ? : rayez les mentions inutiles

D'UNE NAISSANCE MULTIPLE ? (oui/non) D'UN ENFANT PORTEUR D'UN HANDICAP ? (oui/non) ADOPTION (oui/non)

3ème ENFANT :

NOM et PRENOM :

DATE DE NAISSANCE OU DATE PRESUMEE DE L'ACCOUCHEMENT : **LIEU :**

MODES D'ACCUEIL CHOISIS (cochez le(s) mode(s) de garde qui vous intéresse(nt)) :

Multi-accueil collectif municipal

- Pour les familles dépendant du secteur La Fontaine – Coquelicots – Pomme de Pin, merci de préciser votre ordre de préférence : 1 - 2 - 3 -
- Pour les familles dépendant du secteur des Petits Princes, merci de préciser si vous souhaitez vous inscrire également sur La Comptine et de définir un ordre de priorité : 1 - 2 -

Multi-accueil collectif associatif : 1- 2 - 3 -

Micro-crèche associative

Crèche parentale associative

MOIS DE PLACEMENT SOUHAITE : (enfant âgé de 3 mois minimum) :

S'AGIT-IL ? : rayez les mentions inutiles

D'UNE NAISSANCE MULTIPLE ? (oui/non) D'UN ENFANT PORTEUR D'UN HANDICAP ? (oui/non) ADOPTION (oui/non)

CHOIX DU CONTRAT EN FONCTION DE VOTRE SITUATION PROFESSIONNELLE

! Attention, les deux parents doivent être en situation de justifier le nombre de jours demandés

Vous êtes ?

- salarié(e), étudiant(e) ou en formation à temps complet, vous pouvez prétendre à un contrat de 5, 4, 3, 2 ou 1 jour.
- salarié(e), étudiant(e) ou en formation à temps non complet ou par correspondance, vous pouvez prétendre à un contrat correspondant à votre temps d'activité.
- à la recherche d'un emploi ou en congé parental, vous pouvez prétendre à un contrat de 2 ou 1 jour.

CONTRAT SOUHAITE (cocher la formule choisie)

Nombre de jours d'accueil hebdomadaire

<input type="checkbox"/> 5 jours	<input type="checkbox"/> 4 jours	<input type="checkbox"/> 3 jours	<input type="checkbox"/> 2 jours	<input type="checkbox"/> 1 jour
----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	---------------------------------

Et Jour(s) de la semaine sollicité(s)

<input type="checkbox"/> lundi	<input type="checkbox"/> mardi	<input type="checkbox"/> mercredi	<input type="checkbox"/> jeudi	<input type="checkbox"/> vendredi	<input type="checkbox"/> indifférent
--------------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	--------------------------------------

Et Nombre d'heures d'accueil pour le(s) jour(s) d'accueil (1 seul choix possible – même nombre d'heures et même créneau horaire pour tous les jours d'accueil)

<input type="checkbox"/> 7h	<input type="checkbox"/> 7h30	<input type="checkbox"/> 8h	<input type="checkbox"/> 8h30	<input type="checkbox"/> 9h	<input type="checkbox"/> 9h30
<input type="checkbox"/> 10h	<input type="checkbox"/> 10h30				

Et Nombre de semaines de congés sollicités pour une année pleine d'accueil (4 semaines minimum correspondant à la semaine de fermeture à Noël et les 3 semaines en août) :

Je soussigné(e,s), Madame et/ ou Monsieur certifie(nt) que les informations déclarées ci-dessus sont exactes.

J'ai connaissance qu'en cas d'attribution d'une place pour mon/mes enfants, toute fausse déclaration est susceptible d'annuler l'attribution de ladite place.

Date :

Signature :

Un récépissé accompagné de coupons de relance sera adressé dès réception du dossier. Attention !
tous les trois mois, vous devez relancer au choix, par coupon, téléphone,
ou bien par mail ([petite enfance@ville-antony.fr](mailto:petite_enfance@ville-antony.fr)) votre dossier de pré-inscription auprès
du service administratif Petite Enfance 01.40.96.31.33, en l'absence de relance dans les délais,
votre dossier sera annulé.

LES MODES DE GARDE

1. **Les multi-accueils municipaux**, également appelés crèches, accueillent dans un même lieu les enfants de trois mois à trois ans avec des types de contrats différents (réguliers ou occasionnels). **Ces structures sont sectorisées afin de répartir équitablement les listes d'attente sur chaque établissement. Aucune demande de dérogation de secteur, à la demande des parents, n'est accordée.**

Certains secteurs de crèches municipales ont des fonctionnements spécifiques :

- **Pour les familles qui dépendent du secteur commun de La Fontaine, Coquelicots et Pomme de Pin** : vous pouvez choisir 3, 2 ou 1 seul de ces établissements et devez établir un ordre de priorité. Ces trois crèches ont une amplitude horaire de 7h30 à 18h30. Les contrats courts (de 1 à 3 jours) sont affectés en priorité sur la crèche Pomme de Pin.
- **Pour les familles qui dépendent du secteur de La Source** : La crèche La Source – Pierre de Lune est ouverte de 7h30 à 18h30 et Ribambelle est ouverte de 8h30 à 17h30. Les petits contrats horaires (de 7h à 8h30) et les contrats courts (de 1 à 3 jours) sont affectés en priorité sur la crèche Ribambelle.
- **Pour les familles qui dépendent du secteur des Petits Princes** : vous avez la possibilité de demander également les multi-accueils La Comptine (Arc-en-ciel et Farandole), situés 15 av Fontaine-Mouton. Vous pouvez garder Les Petits Princes en premier choix et positionner La Comptine en choix numéro 2 ou bien décider d'inverser ce choix.
- **Un secteur commun à l'Aurore et La Comptine** : certaines familles dépendent d'un secteur commun à l'Aurore et La Comptine. La préinscription est réalisée automatiquement par le service Petite Enfance en fonction de la situation familiale : si un frère ou une sœur est inscrit à l'école des Rabats, alors la famille est préinscrite sur la crèche de l'Aurore, dans le cas contraire la préinscription est réalisée sur La Comptine. Aucune dérogation ne sera acceptée.

2. **Les multi-accueils privés** sont des établissements gérés par une équipe éducative de la même manière que les multi-accueils municipaux. Ils accueillent dans un même lieu les enfants de trois mois à trois ans avec des types de contrats différents (réguliers ou occasionnels). Si vous cochez ces crèches associatives ou micro-crèche, le Service Petite Enfance sélectionnera celles qui sont conformes à leurs conditions d'admission.

Attention ! Assurez-vous de la compatibilité entre l'adresse des crèches associatives et la possibilité de vous y rendre.

- **Saint Raphaël** : 15 avenue du Bois de Verrière : Cette crèche est sectorisée sur le secteur du centre-ville. Coordonnées téléphoniques : 01.46.66.46.05
 - **Pirouette** : 6 square des Alpes – rue de l'Annapurna : Cette crèche peut accueillir les enfants à partir de 1 an dont le(s) parent(s) participe(nt) à un programme d'insertion professionnelle. Elle est située sur le secteur du quartier des Baconnets. Elle répond à une large amplitude horaire pour les familles, 6h45 – 19h (chèque d'adhésion demandé). Coordonnées téléphoniques : 01.46.68.54.70
 - **Koh Baby** : 5, parvis de la Bièvre - Il s'agit d'une micro-crèche de 11 places financées par le complément de libre choix du mode de garde dans le cadre de la PAJE où le personnel d'encadrement des enfants est salarié de la structure. Des professionnels de la Petite Enfance avec deux ans d'expérience et des assistantes maternelles avec trois ans d'expérience peuvent encadrer les enfants. Coordonnées téléphoniques : 01.71.22.73.49 ou 06.83.98.41.18
 - **Framboisine** : 80 rue A Pajeaud : Accueil des enfants à partir d'un an (chèque d'adhésion demandé). Coordonnées téléphoniques 06.25.11.87.12.
 - **P'tite Framboisine** : 80 rue A Pajeaud : Accueil des enfants à partir de trois mois. (chèque d'adhésion demandé). Cette crèche est sectorisée sur les secteurs des Petits Princes et La Clé des Champs. Coordonnées téléphoniques 06.25.11.87.12
3. **Crech'endo** : 80 rue A Pajeaud : Crèche Parentale – Lieu d'éveil et socialisation, cette petite structure d'accueil collectif de 20 berceaux, est créée, gérée et animée par des parents dans le cadre d'une association loi 1901. En collaboration avec du personnel qualifié, les parents assurent l'entière organisation et participent activement à la vie quotidienne par des présences régulières. L'admission ne passe pas par la Ville, il vous faut prendre directement contact avec cette crèche associative. Toutefois vous pouvez indiquer votre intérêt pour ce mode de garde dans le dossier de préinscription. Dans ce cas vos coordonnées seront transmises à la structure. Coordonnées téléphoniques 07.69.64.46.14

LES MODALITES D'ACCUEIL

Afin d'être au plus proche des besoins des familles, la ville d'Antony a décidé de faire évoluer son offre de service concernant l'accueil régulier du jeune enfant à la crèche. Pour cette raison, depuis septembre 2017, vous pouvez choisir le nombre de jours d'accueil de votre enfant et **également définir le nombre journalier d'heures souhaité, les contrats allant de 7h jusqu'à 10h30 d'accueil**. Vous bénéficiez ainsi d'une facturation la plus juste possible et la plus en adéquation avec vos besoins. Toutefois les enfants doivent être déposés à la crèche avant 9h30 et être récupérés à partir de 16h. Pour des raisons pédagogiques mais surtout de sécurité (Vigipirate), les parents n'ont pas accès aux crèches entre 9h30 et 16h.

Par ailleurs, **la règle concernant le nombre de semaines de congés à prendre a changé**. La Caisse Nationale d'Allocation Familiale, qui fixe en partie les règles de facturation, impose aux gestionnaires de crèche **la prise en compte du nombre de semaines de congés souhaité par les familles, pour toute la durée du contrat d'accueil de l'enfant**.

Il vous est ainsi demandé de préciser vos besoins sur cet aspect. La CNAF prévoit également l'obligation pour les familles de **poser leurs congés au moins trois mois en amont de la date sollicitée**. Le nombre de semaines de congés doit être pensé sur une année pleine d'accueil, de septembre de l'année n à août de l'année n+1, même dans l'hypothèse où vous demanderiez un début d'accueil en cours d'année. Le logiciel calculera les congés au prorata du nombre de mois d'accueil.

Il est important que vous réfléchissiez bien à votre réponse dans la mesure où en cas d'admission de votre enfant, celle-ci se fera suivant les éléments définis dans votre dossier de préinscription.

Toute modification de votre demande sur l'un des trois critères pourra faire l'objet d'une annulation de la proposition de place, le cas échéant. Par ailleurs, si votre enfant est admis, **le temps d'accueil réel de l'enfant devra correspondre précisément à votre demande** formulée en préinscription. En cas d'observation d'un décalage entre le temps d'accueil réel et le contrat demandé, il pourra être procédé à la rupture unilatérale du contrat.

Le service Petite Enfance de la ville d'Antony se tient à votre disposition pour tout renseignement qui pourrait vous être nécessaire.

Mairie d'Antony – Place de l'Hôtel de Ville – BP 60086 – 92161 ANTONY cedex

Tel : 01.40.96.31.33

Les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

et le jeudi de 13h30 à 17h30

A noter que les dossiers de préinscription peuvent être déposés à compter du début du 6^{ème} mois de grossesse accompagnés des photocopies demandées auprès du Service Petite Enfance (Hôtel de Ville – 3^{ème} étage – bureau 307) ou adressés par courrier à la Mairie d'Antony, service Petite Enfance. La préinscription administrative ne signifie pas l'admission automatique de (s) l'enfant(s) dans une structure d'accueil.

N'oubliez pas de tenir informé le service Petite Enfance de toutes modifications relatives à votre situation personnelle.

PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT AU DOSSIER

Justificatifs qui doivent être adressés en photocopie :

- ❶ Livret de famille ou extrait d'acte de naissance du ou des enfants,
- ❷ Carte d'identité, passeport en cours de validité ou carte de séjour du ou des parents,
- ❸ Justificatif de domicile (quittance EDF de moins de 3 mois ou taxe d'habitation, acte de propriété pour les nouveaux arrivants ou pour les personnes hébergées, attestation d'hébergement avec copie de la carte nationale d'identité de l'hébergeant),
- ❹ Jugement de divorce ou de séparation,
- ❺ Certificat médical attestant de la date présumée de l'accouchement
- ❻ Le dernier avis d'imposition ou de non-imposition des parents,
- ❼ Les 3 derniers bulletins de salaire du ou des parents ainsi que le bulletin du mois de décembre de l'année précédente, les relevés d'indemnités journalières de la Sécurité Sociale des 3 derniers mois ou les 3 derniers relevés d'indemnisation de Pôle Emploi,
ou la carte d'étudiant et l'attestation de bourse d'études,
ou pour les professions libérales, le n° de SIRET et n° d'inscription au Registre du Commerce ; après 1 an d'installation, une pièce comptable doit être fournie.

Pour information : la commission d'admission délibère pour la rentrée de septembre entre avril et juin pour les enfants nés ou à naître avant le 31 juillet et dont l'accueil est prévu avant le 31 octobre. Si besoin, se reporter au règlement intérieur, disponible sur le site de la ville : <http://www.ville-antony.fr/>.